

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2023-n°318-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant restriction de circulation, Interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de **l'entreprise ENSIO SAS—DARDILLY CEDEX (69134)** qui souhaite effectuer des réparations GC en trottoir en occupant temporairement le domaine public, **au 52 rue de Weissensée** →à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

A partir du 15 janvier 2024 et pour une durée des travaux de 30 jours, **l'Entreprise ENSIO SAS** est autorisée à procéder aux réparations GC en trottoir, **au 52 rue de Weissensée** à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- ❖ le stationnement sera interdit
- ❖ la circulation sera restreinte à 30 km/h

Article 3.

Les services de **l'Entreprise ENSIO SAS** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ❖ M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- ❖ Monsieur le Directeur de **l'Entreprise ENSIO SAS**
- ❖ M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 20 décembre 2023

Le Maire
Jean-Michel SZATNY

Publié sur le site de la ville le 22 décembre 2023